



Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le **25 AVR. 2023**
ID : 032-253200240-20230406-2022_58-DE

DÉLIBÉRATION 2023-58

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de membres présents lors de la délibération : 36
Nombre de membres ayant donné procuration : 1
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 5
Date de convocation : 30/03/2023
Date d'envoi à la SP de condom : 21/04/2023
Date de publication : 21/04/2022
Votes contre :
Votes pour : 37
Abstentions :

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents : Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BENJADDI Miloud, Mme BRIANE Huguette, Mr CARRE Michel, Mr CAZES Jérôme, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mr DONA Edouard, Mr ESPIAU Joël, Mr FASOLO Robert, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LANEQUE Valérie, Mme LAUNET Alexandra, Mr LEVIGNAC Georges, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MILLIEZ Philippe, Mr MINIAYLO Pierre, Mr MONDIN José, Mme MONGIS Nadine, Mme NEGRINI Régine, Mme NOGUES Marina, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mme TUMELERO Hélène.

Excusés remplacés par : Mr BEGUE Christophe remplacé par Mme LAUNET Alexandra, Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mr LEVIGNAC Georges, Mr TOURNE Jean-Pierre remplacé par Mme NOGUES Marina, Mme TOURNIER Elisabeth remplacée par Mr MONDIN José.

Ayant donné procuration: Mr FALTRAUER Franck a donné procuration à Mme ARSLANIAN Geneviève

Absents excusés: Mr BOUE Guy, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme ESPERON Patricia, Mme LACAVE Delphine, Mr SCARAVETTI Henri, Mr ROBERT François, Mme SOLARY Jacqueline (sans droit de vote).

Absents: Mr BELLOT Daniel, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme DESPAX Nelly, Mme DHAINAUT Annie, Mr DUBOUCH Joël, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr ELLENA Aimé, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mme GAUCHE Laureta, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr LABURTHE Michel, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, Mr MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole.

Participants sans droit de vote : Mr DEMAY Stéphane, conseiller des décideurs locaux, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mme BOURGEOIS Dominique, comptable, Mme CAMPAGNOLLE Dorothee, DGS.

Secrétaire de séance : Mme ARSLANIAN Geneviève.

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, **Président**, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 du S.A.T. ASSAINISSEMENT COLLECTIF dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section d'exploitation		
Résultat de l'exercice 2022 qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion	A	4 582.11
Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion)	B	548 363.88
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022	A + B	552 945.99

Section d'investissement**C**

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	39 541.57
--	-----------

D

Soldes des restes à réaliser	
-------------------------------------	--

E

Besoin de financement à la section d'investissement	E = C + D	39 541.57
--	------------------	-----------

DÉCIDE, à l'unanimité

➤ D'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	F	/
---	----------	---

2°) le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"		552 945.99
--	--	------------

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 13 avril 2023

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le **25 AVR. 2023**

ID : 032-253200240-20230406-2022_58-DE

Le Président,



Nicolas MELIET

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 032-253200240-20230406-2022_58-DE